

CONTRAT DE VILLE UNIQUE – PROGRAMMATION 2025

Madame

expose :

Dans le cadre de la programmation 2025 du contrat de ville unique, les acteurs institutionnels et associatifs de la ville de Montbéliard ont été invités à répondre à un appel à projet annuel lancé par Pays de Montbéliard Agglomération et axé sur les quatre piliers constitutifs du contrat intercommunal que sont :

- le développement économique et l'emploi dans les quartiers,
- la poursuite du renouvellement urbain et l'amélioration du cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle,
- la cohésion sociale et la cohérence éducative,
- la citoyenneté et le vivre-ensemble.

La ville de Montbéliard et son CCAS se sont engagés à mettre en œuvre pour l'année 2025 les trente actions retenues par les partenaires financeurs dans le cadre de la programmation politique de la ville :

Concernant la ville de Montbéliard :

- Arts de la scène
- Accompagnement pour les 18/25 ans
- MÔM'en nature
- MÔM'en sportif
- Lire, se lier, se relier
- Espace public animé
- Citoyenneté et prévention des conduites à risque
- Prévention et animations de rue
- Actions de Proximité QPV (hors été)
- Clubs langage
- Education au numérique
- Escapade en famille
- Jeunes rencontrés, jeunes informés
- Les rendez-vous de la marelle
- Rapprochement des jeunes inter-quartiers
- Solidarité
- Tous connectés, tous concernés !
- Urban session #18

Concernant le CCAS de Montbéliard :

- Santé pour les seniors
- Fleurissement des pieds d'immeubles
- Jardins solidaires et écologiques
- Sensibilisation à l'environnement
- Murs en couleurs
- Fonds d'intervention pour l'emploi des demandeurs d'emploi
- Chantiers communaux d'insertion
- Cellule des études des profils et solutions pour l'emploi
- Aide à la mobilité
- Direct'emploi
- Accompagnement des femmes isolées
- Accès aux stages et code de l'entreprise

A cet effet, la Ville et le CCAS mobilisent des moyens financiers internes à hauteur de 502 303 € et se voient dotés par les partenaires financeurs d'un montant de subvention de 231 550 € au titre de la programmation 2025 du contrat de ville unique (cf. tableau joint en annexe),

Pour la Ville de Montbéliard, le montant des subventions s'élève à 118 850 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.